



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 10 avril 2014

Participants :

S. NOEL – S. BOCQUET – E. DALLA-COSTA – J. GAY - M. GUFFON-LOOS –C.
HENON – V. MASSARIA – P. MOLENE – E. PRICOT – A. ROUX

Excusés :

V. JEAN (pouvoir donné à S. NOEL)

Secrétaire de séance

S. BOCQUET

Ouverture de la séance à 19 heures 30

1- Constitution des commissions municipales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la création de 10 commissions municipales composées comme suit, étant entendu que Madame le Maire est présidente de droit de l'ensemble des commissions :

COMMISSIONS	RESPONSABLE(S)	ELUS
URBANISME	Serge BOCQUET	Vincent MASSARIA, Alain ROUX, Virginie JEAN
VOIRIE – RESEAUX – DECHETS	Patrick MOLENE Emmanuel PRICOT	Christian HENON, Jérôme GAY, Marjorie GUFFON LOOS
BATIMENTS COMMUNAUX - CIMENTIERE	Christian HENON	Alain ROUX, Emmanuelle DALLA COSTA, Serge BOCQUET, Emmanuel PRICOT
SKI -TOURISME HIVER	Jérôme GAY	Marjorie GUFFON LOOS, Emmanuelle DALLA COSTA, Vincent MASSARIA, Alain ROUX
TOURISME ETE COMMUNICATION - FLEURISSEMENT	Vincent MASSARIA	Virginie JEAN, Marjorie GUFFON LOOS, Emmanuel PRICOT, Jérôme GAY, Alain ROUX, Serge BOCQUET
BOIS – ALPAGES - AGRICULTURE	Alain ROUX	Christian HENON, Serge BOCQUET, Jérôme GAY, Virginie JEAN, Vincent MASSARIA
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	Virginie JEAN	Marjorie GUFFON LOOS, Serge BOCQUET, Vincent MASSARIA
ENFANCE - JEUNESSE	Marjorie GUFFON LOOS	Virginie JEAN, Emmanuelle DALLA COSTA, Emmanuel PRICOT
FINANCES	Marjorie GUFFON LOOS	Virginie JEAN, Christian HENON, Vincent MASSARIA, Jérôme GAY
PREVENTION-SECURITE INCENDIE	Serge BOCQUET	Virginie JEAN, Emmanuelle DALLA COSTA

Le Conseil municipal invite chaleureusement tous les habitants de Nancy qui souhaitent s'investir au sein de ces commissions à présenter leur candidature en mairie ou par email mairie.nancysurcluses@orange.fr avant le 15 mai si possible.

2- Désignation des Délégués au sein des structures intercommunales

Madame le Maire propose la désignation des délégués représentant la commune au sein des structures intercommunales. Sont élus à l'unanimité les membres suivants :

- Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes : **Sylviane NOEL et Christian HENON**
- SIVOM de la Région de Cluses : Pour les représentants de Commune :
 - Titulaires : **Sylviane NOEL et Christian HENON** (représentants de la Communauté de Commune) - **Emmanuel PRICOT et Marjorie GUFFON-LOOS** (représentants de la Commune)
 - Suppléants : **Jérôme GAY – Alain ROUX**
- Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Annemasse-Bonneville : **Virginie JEAN**
- SYANE : **Emmanuel PRICOT**
- Association des Communes Forestières : **Alain ROUX – Christian HENON**
- Correspondant défense : **Serge BOCQUET**
- CDDRA : **Emmanuel PRICOT**

3 - Délégations accordées par le Conseil Municipal à Madame le Maire.

Après avoir listé l'ensemble des délégations pouvant être accordées selon l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT (modifié par la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014-art92) l'ensemble du conseil approuve les délégations suivantes à Madame le Maire pour la durée de son mandat :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- Réaliser les lignes de trésorerie d'un montant inférieur à 5 000 €.

3- Fixation de l'indemnité du Maire et des Adjointes

A 9 voix contre 2, les indemnités sont fixées au même niveau qu'au précédent mandat.

4- Autorisation donnée au comptable du Trésor pour la mise en œuvre des poursuites

Il est reconduit comme lors de la dernière mandature l'autorisation donnée au comptable du Trésor Public pour la mise en œuvre des poursuites pour des recouvrements de créances, à l'unanimité.

5- DIA vente DUVIVIER / POLESELLO

Madame le Maire expose la possibilité d'aliéner ou faire valoir les droits de préemption par la commune pour un bien mis en vente (prévu par l'article R213.1 du Code de l'Urbanisme) . Concernant le bien mobilier sis 46 route de Nancy vente DUVIVIER/ POLESELLO il est décidé à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

6- Prise en charge de la formation de recyclage des pisteurs secouristes

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que deux des pisteurs secouristes ayant exercé cette saison leur fonctions dans notre station, ont dû passer un stage de recyclage en cours de saison. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge leurs frais de formation d'un montant de 150 Euros chacun.

7- Demande de modification statutaire pour changement du siège social de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la modification des statuts de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne afin d'approuver le changement de siège qui se situera désormais au 1 rue des Allobroges 74300 à CLUSES. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

8 - Questions diverses

- Madame le Maire propose l'établissement d'une charte des commissions fixant des règles de confidentialité et d'éthique, pour l'ensemble des membres (municipaux et extra-municipaux). La proposition est acceptée à l'unanimité.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Cour d'Appel de Chambéry a confirmé le jugement du tribunal de Bonneville concernant l'affaire Frédéric ANTHOINE. Ce dernier est donc condamné à 3000 € d'amende (dont 2 000 € avec sursis), à la démolition de la terrasse litigieuse et à la remise en état du terrain, sous astreinte de 50 € par jour si la terrasse n'est pas démolie avant le 26 juin 2014.

- Emmanuel PRICOT expose la demande (déjà débattue en commission) de modification des horaires d'allumages de l'éclairage public, les réduisant d'une demi-heure journalière, permettant une économie d'énergie. Il a en effet été remarqué que l'éclairage public se mettait en route alors que la luminosité naturelle suffisait. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Emmanuel PRICOT expose la demande (déjà débattue en commission) d'enlèvement des moraines (amas de blocs et de débris neigeux entraînés par le mouvement de la lame lors du passage du chasse neige).

Considérant que ce cas se présente sur tout ou partie des passages du chasse neige et que cela engendrait un travail supplémentaire conséquent, qui plus est à risque pour les véhicules en stationnement, et après débat, il est voté à l'unanimité un refus de prise en compte de la demande.

- Vincent MASSARIA signale qu'une plaque d'égout dans le virage situé près du restaurant « le Bon Accueil », serait descellée. Il précise également que les filets usés de l'aire de jeux laissent apparaître par endroits des fils d'acier qui peuvent être dangereux pour les enfants.

- Alain ROUX informe le conseil municipal du souhait de Monsieur Gérald PERRIOT d'intégrer la commission bois et forêt. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Christian HENON informe de l'avancée des travaux concernant les appartements situés au-dessus de la mairie. La réception des travaux concernant le grenier de la Frasse est imminente. Enfin, les travaux de réfection du toit de la chapelle de La Fley ont débuté cette semaine.

Fin de la séance à 22 heures 15.